

- Club du Bouvier Des Flandres -

<p>Agréé par le Ministère de l'Agriculture Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique Fondé pour favoriser l'amélioration du Bouvier des Flandres de race pure</p>		<p>Siège social: M Jean-François Kranklander la Ferrandière, 54, route de saint Maurice 73240, Gresin Tel 0476317967 Jean-françois.kranklader@orange.fr</p>
---	---	---

Procès-verbal de la réunion de Comité
du samedi 09 juillet 2016
à Aubervilliers (93)
dans les locaux de la Société Centrale Canine

Ordre du jour :

1. Nouveaux adhérents
 2. Courrier
 3. Point sur la NE 2016
 4. Assemblée Générale
 5. Changement des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association
 6. Préparation NE 2017
 7. Confirmations
 8. Spéciales de race 2017
 9. Redécoupage des délégations
 10. Changement de webmaster
 11. Questions diverses
-

La séance est ouverte à 11h

Etaient présents

Mesdames Marie Geneviève Champromis - Michelle Gaulier - Christiane Lagnié - Françoise Leroux - Annie Lombardi - Michelle Serpaggi -

Messieurs Gérard Cacheux - Jean-François Kranklader - Bernard Lagnié - Claude Lefranc -

Etait absente : madame Corinne Jessin, pour raisons personnelles. Son absence est excusée par les membres du comité.

1. Nouveaux adhérents

10 nouvelles adhésions sont présentées par la trésorière. Elles sont acceptées à l'unanimité des présents.

A ce jour il y a 199 adhérents au CBF à jour de leur cotisation.

2. Courrier

Le président lit une lettre :

- De la Société Centrale Canine informant le Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes que la redevance FCI pour les CACIB, CACIT et CACIL passe de 1,25€ à 1,40€ par chien inscrit au catalogue

- De la FCI informant le club du Bouvier des Flandres et des Ardennes :
 - ✓ Qu'elle reconnait à titre provisoire, à compter du 1^{er} juillet 2016, le Lancashire Heeler. Le standard, en anglais, est sur le site de la FCI.
 - ✓ Que les Bassets de Westphalie, Brachets Allemands, Brachets polonais, Brachets tyroliens, Courants de Bosnie à poil dur, Chien Courant de Montagne du Monténégro, Chien Courant d'Istrie à poil dur et poil ras, Chien Courant serbe, chien Courant tricolore serbe sont rattachés au Club des Chiens Courants de l'Europe de l'Est.

Les Griffons belges, les Griffons bruxellois et les Petits Brabançons, au Club Français du Boston Terrier et du Carlin.

- Une lettre de candidature d'extension pour les races gérées par le Club du Bouvier des Flandres et des Ardennes de M Jean-Claude HERMANS, juge qualifié dans le 1^{er} groupe.

Le Comité émet un avis favorable à cette requête. Jean -François Kranklader prendra contact avec lui pour l'en informer.

- Une lettre de M Martin KÖNIG, candidat-juge suisse pour tout le groupe FCI1 qui souhaite compléter sa formation pratique pour les bouviers des Ardennes en faisant un stage les 24 et 25 septembre 2016 lors de la Nationale d'Elevage du Club du Bouvier des Flandres.

Les membres du Comité présents acceptent cette demande à l'unanimité.

Jean-François Kranklader contactera M Martin König pour l'informer que le comité l'a autorisé à effectuer ce stage.

- Une lettre de la SCC informant le CBF qu'une nomination de juge formateur est valable 5 ans et qu'une copie du compte-rendu de la réunion du Comité au cours de laquelle la désignation du juge formateur a été actée doit être adressée à la SCC.

A l'unanimité des membres du comité présents, le Comité désigne M Salvatore GIANNONE, juge formateur pour les races bouviers des Flandres et bouviers des Ardennes.

Une copie de ce Procès-Verbal sera adressée à La SCC dès son approbation pour valider cette désignation.

- Un courriel de Mme Sylvie Mignon nous informant que la FCI a pris les décisions suivantes :
 - ✓ Pays dans lesquels il est interdit d'exposer des chiens à queue/oreilles coupées : dans ce cas, les lois édictées par le gouvernement du pays font autorité et il est impossible d'exposer, aux événements approuvés par la FCI, des chiens à queue/ oreilles coupées appartenant à des races traditionnellement soumises à la coupe de la queue et/ou des oreilles.
 - ✓ Pays dans lesquels il n'existe aucune interdiction d'exposer des chiens à queue/oreilles coupées : dans ce cas, les chiens de races traditionnellement soumises à la coupe de la queue et/ou des oreilles peuvent être exposés sans aucune restriction lors d'événements approuvés par la FCI, qu'ils soient amputés ou non. Les juges ne peuvent faire aucune discrimination entre les chiens à oreilles coupées et ceux à oreilles non coupées ou entre les chiens à queue coupée et ceux à queue non coupée.

Cette mesure est entrée en vigueur à partir du 08/03/2016 et le sera jusqu'au 31 décembre 2024.

3. Point sur la Nationale d'Elevage

A ce jour, nous pouvons dire que les formalités administratives de notre 56^{ème} Nationale d'Elevage qui aura lieu à La Souterraine -23300 - les 24 et 25 septembre 2016, sont closes.

Le Club d'Education Canine de la Souterraine met à la disposition du CBF un barnum et un terrain supplémentaire sur lequel M Vadakarn pourra faire passer les CSAU et les CANT qui seront ouverts aux autres races de chiens.

Monsieur Bernard Tonin, délégué régional du Limousin, a confirmé que tout serait prêt pour le lot de génisses.

Pour le concours en ring, le juge, M Jean-Yves REGUER, et les Hommes d'attaque sont retenus.

Les TAN et les Tests de Caractères seront jugés par M Michel DELAGE STEPHAN, testeur officiel du CBF.

Mme Françoise Leroux s'occupe de commander les feuilles de CSAU, de CANT etc... et Corinne Jessin se charge de préparer les dossiers.

Pour le concours en ring, Mme Michèle Gaulier prête un pistolet 9mm et se charge d'acheter une boîte de balles. Corinne Jessin prête son pistolet 6mm pour les TAN et les Tests.

Pour les épreuves d'utilité, il faut deux lecteurs de puce. Gérard Cacheux se propose d'en amener un qui servira pour contrôler les chiens passant les TAN et les Tests de caractère.

Pour les CSAU, les CANT et les concurrents du concours en ring, c'est aux juges de fournir le leur.

En ce qui concerne les jugements de conformité au standard, M Jean-Yves REGUER jugera les mâles bouviers des Ardennes et bouviers des Flandres toutes classes et M Phillippe HENRY, juge belge, les femelles bouviers des Ardennes et bouviers des Flandres toutes classes.

Le Comité a accepté que M Martin König effectue un stage bouviers des Ardennes auprès de ces deux juges.

M Jean-Yves REGUER confirmera les bouviers des Ardennes et les bouviers des Flandres avant les jugements de conformité au standard.

Les chiens ayant un TAN, TEST de CARACTERE, CANT, auront un carton spécial fait uniquement pour le jour de la Nationale.

En ce qui concerne les jugements, le juge qui officie sélectionnera dans chaque classe les 4 meilleurs sujets qui seront ensuite classés par le collège des juges officiant.

A qualité égale, les chiens titulaires du CANT, TAN ou TEST de CARACTERE, en classe ouverte, intermédiaire et travail bénéficieront d'une préférence. Seuls ces chiens pourront prétendre au CACS ou à la RCACS.

Annie Lombardi se charge du catalogue exposants.

Le restaurant du camping, « l'Aquarelle du Limousin » a été retenu pour les repas du samedi midi et du samedi soir (repas du club) ainsi que du dimanche midi.

Des tickets envoyés par la trésorière en même temps que les inscriptions serviront de monnaie d'échange.

Comme à l'accoutumée, les déléguées de la région PACA se chargent d'accueillir les exposants qui arriveront le vendredi soir.

Le petit déjeuner sera offert par le CBF, samedi matin et dimanche matin jusqu'à 10h. Ensuite une buvette sera tenue par le Club d'Education Canine de la Souterraine.

Madame Leroux s'occupe de l'hébergement des juges et des Hommes d'Attaque.
Jean-François Kranklader va s'assurer auprès du Président du Club d'Education Canine de la Souterraine que le contrôle vétérinaire a bien été prévu.

Jean-François Kranklader propose d'organiser cette année encore une tombola. Le Comité retient cette idée. Il y aura 3 lots, 100 numéros à 2€ chacun.

Les cadeaux aux juges et aux exposants sont choisis.

Gérard Cacheux s'est proposé de s'occuper du reportage photos.

La boutique sera tenue par Michèle Serpaggi mais le fournisseur Cogesco ayant fermé, il est demandé à Gérard Cacheux d'essayer de trouver un nouveau fournisseur, le catalogue commence à manquer d'articles à proposer aux adhérents.

Le CBF offrira un apéritif à la suite de l'Assemblée Générale. Les membres du Comité présents à cette Assemblée apporteront de quoi préparer cet apéritif.

4. Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale se tiendra le samedi 24 septembre 2016 à partir de 17h30, Salle du Coq, rue du Coq, à la Souterraine, 23300.

Cette année notre Assemblée Générale revêtira un caractère particulier puisqu'il s'agira de proposer aux adhérents de valider les nouveaux statuts et le règlement intérieur de l'Association que la Société Centrale Canine aura préalablement approuvé.

Pour valider les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur, il aurait fallu convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. Toutefois, le quorum (1/4 des membres ayant droit de vote) n'étant jamais atteint à nos Assemblées, afin d'éviter de convoquer une nouvelle Assemblée Générale, le Comité décide de convoquer une ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (il s'agit d'une Assemblée Générale convoquée le même jour afin à la fois de modifier les statuts et de prendre des décisions relevant de la compétence des assemblées ordinaires),

Un mois avant la date de la Nationale d'Elevage (soit à partir du 20 août), tous les membres de l'Association inscrits depuis 6 mois au moins, à jour de leur cotisation recevront une convocation à cette Assemblée Générale qui se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport moral du président
2. Compte rendu d'activités de la secrétaire
3. Compte rendu de la trésorière pour l'exercice 2015 à approuver et budget prévisionnel 2017 à approuver
4. Compte rendu des commissions
5. Questions diverses (ne seront prises en considération que les questions posées par écrit au Président et envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire)

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Proposition de modifications des statuts de l'Association
2. Vote sur les modifications proposées
3. Proposition de modifications du Règlement Intérieur de l'Association
4. Vote sur les modifications proposées

5. Changement des statuts et du Règlement Intérieur de l'Association

La Société Centrale Canine a demandé à toutes les Associations de races de modifier leurs statuts et Règlement Intérieur selon des statuts et Règlements Intérieurs types dans lesquels de nombreux points qui pouvaient faire partie d'un Règlement Intérieur ont été basculés dans les statuts. Les Associations doivent soumettre préalablement leurs statuts et règlements Intérieurs modifiés à la Société Centrale canine pour accord avant de les proposer au vote des adhérents.

En accord avec les Statuts et le RI types, le Comité a fini la rédaction des Statuts du CBF et du Règlement Intérieur à l'exception de l'article 1 d concernant « le livre des reproducteurs aptes au travail ».

2 solutions s'offrent au Comité.

Soit :

- nous ne modifions pas cet article et nous laissons à nos successeurs le choix de le compléter, de le faire valider par la Société Centrale Canine et de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour validation par les adhérents
- soit nous définissons le niveau pour valider cette inscription au livre des reproducteurs aptes au travail.

A la fin du débat engagé par les membres du comité présents, la question n'a pas de réponse. Corinne Jessin, responsable Ring et RCI étant absente, Jean-François Kranklader demande à chaque membre du comité de lui faire part par courriel de ses décisions dans les 15 jours afin de statuer sur notre article 1 d

6. Préparation de la Nationale d'Elevage 2017

Toutes les demandes d'accord devant être faites pour le 15 octobre 2016, les membres du Comité décident que :

- Site de la Nationale 2017 : La Souterraine - 23300 -
Jean-François Kranklader propose le Club d'Education Canine de La Souterraine (23300) : centralisation, facilité d'accès, gratuité des services du Club et de la municipalité, hébergement et restauration sur place.

A l'unanimité des présents le Comité reconduit la Souterraine pour notre Nationale 2017.

Cependant si un membre du Comité ou un délégué propose un autre site avec les mêmes avantages, nous sommes prêts à faire tourner la Nationale en 2018.

- Date : 16 et 17 septembre 2017 à condition que le Club d'Education Canine donne son accord
Jean-François Kranklader va prendre contact avec le président du club.
- Jury : les juges pressentis auxquels nous écriront pour demander leur accord

Concours Ring

M le Dr Schaffner

CANT

M Michel Pillard

Conformité au standard :

Bouvier des Flandres

M Serge Guillaume

Mme Andrée Gigot Barais (si M Serge Guillaume

indisponible)

Bouvier des Ardennes

M le Dr Gilbert Schaffner

Testeur

M Claude Lefranc

7. Confirmations

Le Club du Bouvier des Flandres a été amené à annuler 3 confirmations pour non-conformité à la réglementation.

Il s'agit de chiens appartenant à des membres du club qui ont été confirmés en marge d'une épreuve de travail :

- Le juge n'officialait pas ce jour-là.
- Les chiens ne participaient pas à ces concours.

Par conséquent ces confirmations ont été assimilées à des confirmations à domicile.

Ces confirmations n'étant plus autorisées par le Club du Bouvier des Flandres depuis 2015, deux de ces chiens devront être représentés au cours de manifestation prévues à cet effet et un devra être revu à la Société Centrale Canine (document de confirmation non signé).

Rappel de la loi :

- Extrait du texte législatif : décret n° 74-195 du 26 février 1974 relatif à la tenue du Livre Généalogique pour l'espèce canine.

10. Principes Généraux

Art 4 - La confirmation est obligatoire pour les reproducteurs des deux sexes. [...] Les normes d'âges et de qualification seront fixées pour chaque race en accord avec la fédération tenant le livre généalogique par les Associations spécialisées agréées.

- La confirmation est donc indispensable pour l'inscription définitive au Livre Généalogique permettant aux bénéficiaires de pouvoir reproduire des sujets inscriptibles au titre de la descendance.

- Chaque Association spécialisée de race concernée est tenue de déterminer, en accord avec la Commission Zootechnique, la liste des motifs de refus de confirmation. La liste des refus de confirmation établie par une Association spécialisée de race n'est applicable qu'après approbation par la commission Zootechnique de la SCC et homologation par le Comité.

- Les Associations de race peuvent, suivant la nécessité, proposer à la Société Centrale Canine la modification de l'âge minimum exigé pour la confirmation dans leur race.....

11. Localisation des examens de confirmation

Art 4 - les opérations de confirmation dont les modalités d'exécution sont fixées par les fédérations tenant le livre généalogique, s'effectuent sur n'importe quel point du territoire métropolitain à l'occasion de rassemblements de chiens organisés avec l'agrément de la fédération tenant le livre généalogique.

- Les rassemblements à l'occasion desquels peuvent s'effectuer les opérations de confirmation ont été fixés ainsi par la Société Centrale Canine :

1. Les expositions canines nationales ou internationales et présentations organisées par les sociétés Canines Régionales affiliées à la SCC.

2. Les expositions nationales ou régionales d'élevage et les réunions de délégations organisées par les Associations de race affiliées, avec l'accord des Sociétés Régionales.

3. Les séances de confirmation organisées par les Sociétés Régionales et les Associations de race.

Sont donc exclus : les concours, épreuves et démonstrations de chiens de garde et de défense.

- Les chiens présentés à la confirmation dans les expositions et présentations devront y avoir été engagés soit pour la compétition et l'examen de confirmation, soit uniquement pour l'examen, et le droit afférent au titre de l'engagement devra avoir été acquitté.

Les chiens présentés dans les rassemblements organisés par les Associations de race uniquement pour la confirmation sont tributaires d'un droit de participation fixé par les organisateurs, qui devra être proportionnel aux frais engagés.

- L'examen de confirmation au domicile de l'expert confirmateur peut être autorisé exceptionnellement, à condition que l'Association de race concernée en admette le principe et en ait informé la Société Centrale Canine.

- Si elle n'accepte pas le principe, l'interdiction de la pratique de la confirmation à domicile devient la règle pour tous les experts confirmateurs de la race.

Les chiens présentés pour la confirmation au domicile de l'expert confirmateur sont examinés gratuitement.

- En ce qui concerne les confirmations à domicile :

Le président a reçu une lettre de la Société Centrale Canine confirmant que depuis le 01/01/2016 les confirmations à domicile par les juges et experts confirmateurs sont interdites par le CBF ainsi que par de nombreux autres clubs de races.

Cette décision avait été prise en réunion de Comité le 20/06/2015.

D'autre part, il avait été décidé à l'unanimité (10 voix pour) en réunion de Comité le 20/06/2015 que le Club du Bouvier des Flandres soumette à la Société Centrale Canine que dès le 01/01/2016, les tests ADN soient rendus obligatoires dès la confirmation. Jean-François Kranklader va demander à Mme Deluet, responsable des confirmations, si la Société Centrale Canine a bien enregistré notre demande.

A l'unanimité des présents (10 voix pour) le Comité souhaite qu'à partir du 01/01/2017 les tests de filiation soient demandés dès la confirmation. Jean -François Kranklader va en faire la demande auprès de la Société Centrale Canine.

Il est rappelé que lorsqu'un seul parent est encore en vie, la SCC délivre tout de même un certificat.

8. Spéciales de race

Plusieurs spéciales de race sont proposées pour 2017. Elles ont toutes été acceptées à l'unanimité par les membres présents du Comité.

Christiane Lagnié, responsable des délégations s'occupe de contacter les Sociétés Canines Territoriales et les délégués régionaux.

- Paris Dog Show : 7 et 8 janvier 2017 - juge pressenti : M Médard Mangin
- Bordeaux : 15 janvier 2017 - juge pressenti M Kerfriden

Mme Nicolas, déléguée régionale Aquitaine, a demandé à organiser une spéciale à Bordeaux en janvier où elle proposait comme juge M Leneuf. Elle demandait d'organiser également une spéciale de race à La Rochelle, en juin 2017, avec comme juge M Kerfriden.

C'est la spéciale de Bordeaux qui est acceptée par le Comité avec comme juge pressenti M Kerfriden, M Leneuf étant retenu pour une autre spéciale de race.

- | | | | |
|------------------------|-----------------------|----------------|-------------|
| • Montluçon : | 19 Mars 2017 | juge pressenti | M Morbelli |
| • Guebwiller | 23 avril 2017 | juge pressenti | M Guillaume |
| • St Brieuc(ou Rennes) | 14 mai 2017 | juge pressenti | M Vizzari |
| • Macon | 2 - 3 septembre 2017 | juge pressenti | M Leneuf |
| • Marseille | 25 - 26 novembre 2017 | juge pressenti | Mme Meyer |

En ce qui concerne les récompenses, seuls les 2 chiens qui auront obtenu les CACS en spéciales de race recevront une coupe offerte par le Club. Les autres chiens auront une médaille.

Michèle Gaulier est chargée de l'achat et de la négociation des coupes : spéciales, Nationale d'élevage, concours d'utilité.....

9. Redécoupage des délégations

- Les Sociétés Canines s'appelaient « Régionales »
- La France n'était pas découpée en régions administratives
- Désormais, l'adjectif « régional » est obsolète. Les Sociétés Canines Régionales sont devenues les « Associations Canines Territoriales » d'autant plus que la France est découpée en 13 régions administratives depuis le 1/1/2016.

Nous devons donc revoir l'organisation des délégations du CBF qui n'est plus en rapport avec ce nouveau découpage.

La responsable des Délégations, Christiane Lagnié, reste en place. La France sera découpée en 5 ou 6 grandes régions administratives à la tête desquelles il y aura un membre du Comité, « responsable territorial ».

Ces régions administratives pluri-départementales auront à leur tête un « délégué régional ».

Il n'y aura plus de délégués départementaux qui bien souvent avaient à gérer des départements dans lesquels il n'y avait qu'un ou deux bouviers.

Christiane Lagnié est chargée de préparer et de présenter le projet de cette réforme afin que le Comité puisse en discuter à la prochaine réunion qui se tiendra le 29 octobre 2016.

10. Changement de webmaster

Notre webmaster, M Vizzari, ayant un surcroît de travail personnel, nous a fait savoir qu'il ne pouvait plus s'occuper de notre site. Aucun membre du Comité se proposant pour cette fonction, nous devons trouver un autre webmaster. C'est Jean-François Kranklader qui se charge de cette démarche.

Le Comité remercie vivement M Vizzari et le félicite pour la contribution qu'il a apportée à ce travail.

11. Questions diverses

Le Président propose de formuler d'une manière plus précise la description et l'organisation des épreuves d'utilisation (TAN, Test de caractère, attaque lancée...)

Il demande à Claude Lefranc de nous faire une proposition à la prochaine réunion.

Fin de la réunion à 17h

Le Président

La Secrétaire